

# La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## La fin d'une enquête — Accusations sans fondement

Tunis, le 7 Février 1901

### Vilaine besogne !

Si nous saisissons bien la tactique de ceux qui combattirent à nos côtés le Millet exécuté, il s'agirait de barrer quand même la route à ses anciens amis et de ne pas leur laisser prendre à la Résidence la place qu'ils occupaient auprès de notre ex-Résident Général.

M. Benoît aurait beau marcher contre les intérêts de la Colonie, suivre les mêmes errements regrettables que son prédécesseur qu'il faudrait tout cacher à la foule et le soutenir *per fas et ne fas* pour ne pas laisser approcher les autres.

En vérité, triste et vilaine besogne.

Jamais nous ne pourrions nous résigner à ce rôle, tous les Communaux de la Tunisie et de la création dussent-ils jouer auprès de M. Benoît le rôle qu'ils ont joué auprès du triste René Millet.

Nous aimons, nous, les situations franches et nettes et les hommes animés du désir de travailler à la prospérité commune.

Nous aimons les administrateurs disposés à entendre les doléances légitimes des français spoliés par un fisc insatiable et non les hommes mielleux, décidés à laisser aller les choses sans rien y changer malgré les belles protestations auxquelles nous nous sommes livrés pour les faire abolir.

Il est vrai que nos protestations n'ont servi à rien avec l'homme malheureusement détraqué qui représentait la France et gouvernait la Tunisie contre la République mais aujourd'hui que l'homme a été changé devons nous abandonner un iota de nos réclamations ?

Traîtres aux intérêts de la Colonie seraient ceux qui parleraient différemment.

Depuis le premier jour, nous avons dit que M. Benoît n'en ficherait pas un coup. En écrivant cela, nous aurions désiré

qu'il nous donnât tort, se mit à la besogne et sapant ferme toute l'œuvre de Millet la mit en lambeaux en faisant connaître ce qu'il avait fait et puisqu'il faut tant d'argent aujourd'hui au budget qu'il dise aux élus de la Colonie : « D'abord, j'ai donné des instructions très sévères aux contrôleurs sur le chapitre du respect dû aux Français par les Indigènes, afin de relever le prestige français passablement endommagé. Le moindre écart devra être puni sévèrement de prison et même d'amende le côté sensible pour le tunisien.

« Maintenant j'ai jeté à terre l'édifice si lamentable élevé ces dernières années — M. Benoît devrait éviter avec soin de prononcer le nom de Millet comme le faisait ce dernier de M. Rouvier — et je vais supprimer pas mal de sinécures, mais en attendant il me faut encore un peu d'argent, par quoi faut-il remplacer les deux millions que je n'ai plus ? »

Sans chercher bien loin, nos élus trouveraient aisément les matières à imposer qui compenseraient la dite perte des deux millions qui firent pousser des hurlements contre Millet lorsque, en guise d'étrennes, il nous fit son premier cadeau en nous astreignant au timbre et à l'enregistrement.

Ça n'a pas précisément passé comme une lettre à la poste mais nous avons toujours le timbre et l'enregistrement sans oublier les prestations.

Si M. de Carnières s'en accomode aujourd'hui nous nous demandons pourquoi il criait aussi fort que les autres autrefois pour qu'on les abolisse ?

Quant à nous, nous n'avons pas changé et notre programme reste le même vis-à-vis de M. Benoît.

Em. LACROIX.

Les deux quotidiens échangent des fleurs :

La *Dépêche* parlant de son excellent confrère dit qu'il s'est aperçu avec stupeur que son tirage baissait à vue d'œil ; sa clientèle ne trouvant plus dans ses colonnes le mets pimenté auquel il l'avait habituée, le lâche de jour en jour ; encore un peu de ce régime calme et cette feuille créée pour la lutte allait tomber sous l'indifférence publique, machine de guerre désormais rouillée et délaissée.

A quoi le Promeneur, paraphrasant, riposte :

Encore quelques semaines de paix et les journaux qui s'étaient signalés il y a quelques mois par leur campagne ardente et leurs attaques violentes contre toute la Colonie allaient tomber sous le « mépris public », machines de guerre désormais rouillées et délaissées.

Continuez, chers confrères, nous sommes aux fauteuils de balcon, cette bataille de fleurs est très intéressante mais le Promeneur emploie des mots un peu durs : le mépris public....

### La fin d'une enquête Accusations sans fondement

A la suite d'une plainte en règle déposée à la Résidence par un journaliste, délégué du 3<sup>e</sup> collège, contre M. Léal, directeur de la sûreté, pour des faits déjà connus et jugés par le tribunal, M. Benoît aurait ordonné, paraît-il, une enquête qui aurait été confiée, encore paraît-il, à M. Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien, chef direct de M. Léal.

Il nous revient d'une source indirecte que M. Roy, après une minutieuse et laborieuse enquête, aurait complètement lavé et déchargé M. Léal, des accusations portées contre son subordonné.

Candas, l'auteur de la plainte en question va sans doute pousser les hauts cris et crier comme un putois à l'injustice. Il aura tort.

Nous lui donnerons le bon conseil de n'en rien faire. Il a été trompé par un... agent qui pour se venger de ses chefs n'a pas craint d'user de procédés ignobles qui auraient dû appeler sur lui autre chose qu'une révocation. Qu'il s'en tienne donc là.

L'incident est clos.

Il est curieux comme il y a des types qui aiment à se parer des plumes du paon en ce bas monde !

A propos de la campagne menée contre Millet, des particuliers qui ne savaient pas toujours sur quel pied danser vis-à-vis de lui qui, un jour, lui faisaient des mamours et la semaine suivante lui décochaient une ruade s'attribuant très modestement les lauriers de la victoire.

Nous sommes plus modestes, nous qui avons payé de notre personne. Nous avons combattu ferme et nous avons fait intervenir des députés, mais ceux-ci, vieux parlementaires, n'en étaient pas pour les interpellations.

Le tombeur de Millet, ce n'est pas à Tunis qu'il faut le chercher, c'est à Paris, c'est M. Berthelot et rien que lui seul.

Sans son puissant concours Millet serait encore à la Résidence.

Donc assez de cette rhubarbe et de ce séné qui font hausser les épaules.

Nous avons l'honneur de rappeler, très respectueusement, à M. le Ministre Résident général, dit le Promeneur, qu'il a bien voulu promouvoir à M. Candas délégué du 3<sup>e</sup> collège de s'intéresser au sort des employés auxiliaires.

Ce n'est pas là une question qui

dépende — espérons-le — du Département !

Et, cependant, les longs jours et des semaines se sont écoulés depuis la promesse formellement faite par M. Benoît.

On ne peut pourtant pas être constamment fourré à la Résidence pour obtenir la moindre amélioration du sort des Français :

Nous comprenons que M. le Résident ne puisse satisfaire d'un coup à toutes les démarches qu'il a dû recevoir... Mais nous constatons avec peine que les choses traînent un peu en longueur.

Notre confrère ne devrait pas s'étonner de cela ; ce qui nous aurait étonnés, nous, c'est que M. Benoît eût le temps de s'occuper du sort de ces petits employés.

La Résidence générale n'est pas une sinécure pour un ministre disposé à se donner entièrement à sa tâche, elle le serait si certains chefs de service qu'il faut balayer sans retard comprenaient autrement leur mission et lui facilitaient sa tâche, mais ces pompiers-là n'ont en tête que l'idée d'em...bêter les gens et de porter des entraves à la marche en avant du pays. M. Benoît doit trouver qu'il a assumé une lourde tâche en acceptant de faire l'intérim et nous sommes bien sûr qu'il doit faire des vœux pour s'en aller le plus vite possible.

### La danse continue !...

Il ne s'agit pas, comme vous le pensez, de celle qu'on exécute aux Folies-Bergère ou même dans les établissements similaires de la ville, il s'agit de cette danse qui s'élève exactement à 1.042.711 francs qui vont tomber aussi inutilement cette année que les autres dans la caisse de la direction de l'Enseignement public.... d'une bande de pouilleux indigènes dont on fait généralement des ivrognes, des déclassés et des piliers de prison.

On avait annoncé, et nous nous en félicitons, qu'on avait enfin compris en haut lieu la stupidité, l'idiotie, de vouloir apprendre notre langue à des gens qui n'y tiennent pas et les inconvénients de pousser à outrance l'instruction obligatoire chez un peuple — nous parlons principalement de celui des campagnes — qu'il vaut mieux laisser dans l'ignorance la plus absolue que de l'élever à notre niveau car ils ne prennent généralement que nos défauts et bien rarement nos qualités.

On nous avait même fait pressentir que le père Machuel serait prié de rendre son tablier et d'aller ailleurs méditer sur l'œuvre qu'on peut qualifier de néfaste qu'il a accomplie depuis une quinzaine d'années.

On en est revenu, aujourd'hui, en France, sur le compte de ces « bons » arabes, assassins, pillards et voleurs, nous parlons toujours de ceux des campagnes, de ces malfaiteurs, piliers de bagne, dont la majorité, se recrute maintenant parmi les anciens élèves de Sidi Machuel.

Autrefois, l'indigène des campagnes qui n'avait pas encore fréquenté l'école avait un certain respect pour le roumi, le français ; aujourd'hui, plus rien de tout cela grâce à l'influence pernicieuse de l'instruction française.

Il faut supprimer tout ça d'ic i aux grandes vacances.

Les écoles pourront servir d'habitation aux gardes de police ou aux autres fonctionnaires en résidence dans la localité où l'école aura été supprimée et l'on réalisera par suite de la suppression des deux cinquième des écoles des économies sérieuses qui seront plus avantageusement employées que d'apprendre le français à des pouilleux qui nous crachent dessus lorsque nous avons le dos tourné.

### Echos & Nouvelles

On nous assure que le pourvoi en cassation de notre confrère Candas viendra demain devant la Cour suprême.

Les motifs invoqués pour la cassation n'auraient pas été acceptés par le conseiller rapporteur.

Néanmoins la Cour peut en décider autrement et renvoyer notre confrère devant le tribunal criminel de Sousse.

On signale le retour à Tunis de M. le marquis de Torcy, ancien chef de cabinet de M. Millet.

Nous ne savons si, comme le bruit en a couru, M. de Torcy doit être prochainement pourvu d'un poste assez lucratif.

L'école de la rue de Marseille, dont la direction a été confiée à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Eygenschenck a été créée tout spécialement, dit-on, pour les jeunes filles indigènes.

Pourrait-on nous dire combien de celles-ci fréquentent cette école ?

C'est encore une utopie de ce Machuel qui s'est cru en Kabylie où toutes les petites Kabyles fréquentent nos écoles.

En Tunisie il n'en sera pas de même avant longtemps.

L'affaire Calo, Smadja et Cie et de la douane à propos de cette préemption précipitée que l'on connaît n'est pas terminée comme le vieux rond de cuir Plancke pourrait le croire.

Elle va donner lieu à une action diplomatique d'abord et M. Berthelot, mis au courant de cette affaire, par des amis de MM. Calo, Smadja et Cie en parlera, très probablement, dans son interpellation d'aujourd'hui.

Il édifiera le parlement sur les procédés généralement usités par nos grandes administrations qui feraient croire que nous sommes en Tunisie sous la domination turque.

Il faut espérer que ces agissements insensés auront une fin, mais cela ne pourra avoir lieu que lorsqu'on aura chassé ces chefs dont les noms sont sur toutes bouches et dont la Colonie demande l'élargissement.

Un journaliste qui eût son heure de célébrité à Tunis, il y a quelque dix ans, vient de se faire pin-

cer de nouveau à Marseille pour un  
délit analogue à celui qui lui avait  
valu six mois de prison par le tri-  
bunal de la Seine confirmé par la  
Cour de Paris pour l'affaire de  
mœurs du hammam de la rue de  
Penthièvre.

Mais le tribunal de Marseille,  
plus indulgent que celui de Paris,  
ne l'a condamné qu'à deux mois  
de prison.

Un de ses émules dont les rela-  
tions à Tunis avec le susdit jour-  
naliste étaient des plus cordiales,  
vient de débarquer à Tunis où il se  
propose d'hiverner.

Pendant que deux amis dégus-  
taient tranquillement jeudi, au  
Café du Commerce une si délicieuse  
absinthe oxygénée Cusenier,  
deux Siciliens eurent le toupet de  
venir leur demander l'aumône au  
nez et à la barbe de l'agent de ser-  
vice qui était à quatre mètres de là,  
les bras croisés, en train de regarder  
deux minois chiffonnés, vagues  
clientes forcées du docteur Mo-  
theau, médecin du dispensaire,  
comme on le sait.

Nos deux compatriotes y allèrent  
d'une pièce de 50 centimes, mais  
il faut tout de même avoir un cu-  
lot de siciliens pour venir à la ter-  
rasse d'un café fréquenté, au nez  
et à la barbe d'un agent, solliciter  
la charité publique.

Il y a déjà bien assez de tous ces  
aveugles, estropiés et vieillards ita-  
liens qui vous importunent sans  
que, encore, des hommes parfaite-  
ment valides viennent vous re-  
lancer.

Nous réclamons l'application de  
la loi sur la mendicité et un peu  
plus de vigilance de la part de nos  
agents.

La Résidence Générale restant  
muette comme plusieurs carpes  
au sujet de l'étendue de l'amnistie  
en Tunisie nous avons passé, Jeu-  
di, le télégramme suivant :

Waldeck-Rousseau, Président Con-  
seil Ministres, Paris.

La Tunisie est-elle comprise dans  
l'amnistie ? Depuis plus d'un mois la  
Résidence Générale l'ignore. Aucun  
procès important n'est visé.

Salutations très dévouées.

LACROIX.

Au moment de mettre sous pres-  
se, nous n'avons pas encore reçu  
de réponse. Il faut dire que notre  
télégramme n'était pas recomman-  
dé et qu'il s'est peut-être égaré en  
route.....

M. Destrées, contrôleur stagia-  
re, attaché au Contrôle de Tun-  
nis, gendre de M. Machuel, vient  
de donner sa démission pour des  
motifs que nous ignorons.

Au lieu de passer son temps à fai-  
re des aperçus de législation  
tunisienne M. Simonnet, chargé  
du notariat, au consulat de France,  
ferait mieux de s'occuper de sa be-  
sogne et de donner satisfaction à  
ses clients qui ne peuvent arriver  
à se faire délivrer les actes dont ils  
ont besoin.

A quand la création du notariat  
en Tunisie qui mettra fin à une si-  
tuation qui n'est plus tenable au-  
jourd'hui.

Si l'on veut fumer d'excellentes  
cigarettes, les Macédoine et les  
Diana n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

PETIT  
GUIGNOL TUNISIEN

Une confession

Il était tout naturel de s'adresser à  
ce saint homme qui ne pouvait que  
diriger dans le bon chemin et la sor-  
tir de l'ornière où elle menaçait de  
s'embourber.

Que dirait son fiancé — car il faut  
vous dire qu'elle est fiancée — s'il ap-  
prenait l'attentat commis sur elle ?  
C'était la rupture du mariage, et si  
au fond Marie-Louise ne tenait pas  
absolument à lui, elle n'en disait pas

autant de la position qu'il occupe  
dans l'administration et qui lui ou-  
vrirait toutes les portes des salons.

Cette petite avait déjà un sens pra-  
tique.

Donc, avant de prendre une déci-  
sion, elle résolut d'aller trouver l'ab-  
bé.

Elle lui mit un petit mot à la pos-  
te, dans lequel elle le priait de vou-  
loir bien se trouver au confessionnal  
à trois heures de l'après-midi le len-  
demain, pour recevoir une confession  
sérieuse.

— Eh ! eh ! se dit l'abbé en re-  
lisant le petit billet, est-ce que le fian-  
cé aurait risqué quelques privautés...  
Oh ! non, il en est incapable... qu'est-  
ce donc ?

Fort intrigué il se rendit à trois  
heures, suivant la demande de Ma-  
rie-Louise, et s'enferma dans son  
confessionnal.

La jeune fille était déjà arrivée et  
attendait, agenouillée sur une chaise,  
en lisant dans son livre de messe le  
latin incompréhensible qui en est le  
mets principal.

Voyant l'abbé Eusèbe installé, elle  
alla prendre place devant lui dans le  
placard sacré, et s'agenouilla.

— Vous m'avez demandé, mon en-  
fant ? dit l'abbé, et je suis venu ; il  
est donc survenu dans votre existence  
quelque chose de grave ?

— Oui, mon père.

— Vous auriez pu tenir me con-  
sultez chez moi.

— C'est à Dieu seul que je puis  
confier mon secret.

— Bien, mon enfant, récitez donc  
un pater et un ave avant de com-  
mencer le récit de vos fautes.

Marie-Louise remua les lèvres pen-  
dant cinq minutes et dit :

— C'est fait, mon père.

— Bien, ma fille, parlez mainte-  
nant ne me cachez rien, car Dieu vous  
entend et sait tout.

Marie-Louise aurait pu dire : —  
S'il sait tout ce n'est pas la peine que  
je lui raconte, mais elle n'avait que  
seize ans, et elle croyait encore.

Toutefois, sa confession n'était pas  
très facile à faire et elle hésitait, ce  
que l'abbé remarqua sans peine.

— Mon enfant, dit-il, vous éprou-  
vez de l'embarras, le fait est donc  
d'une gravité exceptionnelle ?

— Oui, mon père.

— Voulez-vous que je vous ques-  
tionne ? Cela vous aidera.

— Je veux bien.

— Voyons, j'écarte les petits pé-  
chés véniels, comme le mensonge,  
l'oubli de la prière, le respect humain  
la colère avec vos proches et autres  
petites choses.

— Je n'ai rien à me reprocher de  
ce chef.

— Vous êtes fiancée à un brave  
garçon serait-ce de lui qu'il s'agit  
dans cette affaire ?

GUIGNOL.

Le régime de la couardise

Est-il besoin de rappeler, dit la  
Dépêche, que le changement du  
Résident Général a été accueilli  
avec allégresse dans le camp de  
l'ancienne (?) opposition ?

Il semblait que tout était sauvé  
et que l'âge d'or allait désormais  
flourir pour la Colonie dès l'in-  
stant que disparaissait l'adminis-  
trateur contre lequel s'étaient li-  
gués tant d'efforts !

D'abord, voilà une belle pierre je-  
tée dans le jardin de M. Benoit qui  
vient appuyer ce que nous avons  
déjà dit à savoir que sous la ca-  
lotte des cieux tunisiens il n'y a  
rien de changé, il n'y aura qu'un  
Benoit de plus et un Millet de moins.  
Mais pour la Colonie ce Millet de  
moins c'est déjà un résultat appré-  
ciable, énorme et puisque M. Benoit  
nous est arrivé avec l'intention de  
suivre les traces de son prédéces-  
seur nous allons crier si fort qu'on  
finira par mettre bientôt fin à son  
interim et nous envoyer notre Ré-  
sident Général.

Celui-là, au moins, n'est pas de  
la carrière, il n'a pas été nourri  
dans le sérail et les idées qu'il ap-  
portera en venant à Tunis seront  
bien à lui.

Elève de Clémenceau, ancien  
journaliste, ancien député, mem-  
bre de l'extrême-gauche, M. Pichon  
apportera avec lui des idées larges  
et non des vues étroites de bureau-  
crate n'y voyant pas plus loin que  
le bout de son nez pour ne pas  
soulever de difficultés administra-  
tives dans un pays où nous sommes  
ou plutôt devrions être les maîtres  
respectés, forts et tout puissants.

Mais de dégringolade en dégrin-  
golade nous en sommes arrivés à  
ce degré de couardise que nous  
n'osons plus aller trop loin dans  
la voie du progrès dans la crainte  
de déplaire à nos protégés qui  
pourraient s'en froisser, aussi peut-  
on appeler sans aucune crainte le  
protectorat le régime de la couar-  
dise.

Nous n'exagérons pas. Il en est  
parfaitement ainsi jusqu'au jour  
où nous aurons le Résident qui fe-  
ra sentir son autorité, c'est-à-dire  
l'autorité de la France, à ceux qui  
doivent la sentir et non à ses com-  
patriotes.

Ce jour-là nous pourrions dire que  
la Tunisie entre enfin dans une ère  
nouvelle et nous pourrions pousser  
des chants de triomphe et allumer  
des feux de joie.

Quand luira-t-il ?

L'EAU A TUNIS

M. Pavillier, vient de faire publier  
au Journal Officiel un rapport sur  
les études et recherches d'eau pour  
l'alimentation des villes et villages  
de la Régence effectuées de 1896 à  
1900.

Comme la question de l'eau inté-  
resse au premier chef la population  
tunisienne nous croyons devoir re-  
produire in-extenso la partie qui  
concerne Tunis et sa banlieue :

Tunis et sa banlieue, dans la-  
quelle on doit comprendre, au point  
de vue de la distribution des eaux  
potables, La Manouba, Le Bardo, La  
Marsa, Le Kram, Khéreddine, La  
Goulette, Radès et Hammam-Lif, pos-  
sèdent un assez grand nombre de ci-  
ternes particulières et de puits, soit  
particuliers, soit publics. Ces res-  
sources hydrauliques entrent pour  
une part malheureusement peu im-  
portante dans l'alimentation de ces  
centres. C'est à l'aqueduc de Za-  
ghouan que l'on demande à la fois  
l'eau de consommation, l'eau de la-  
vage et l'eau d'irrigation.

Les sources qui alimentent l'a-  
queduc de Zaghouan ont un débit  
très variable suivant la saison et sui-  
vant les circonstances climatériques.  
Zaghouan donne plus de 14.000  
mètres cubes par jour et descend  
quelquefois à 2.800 ; Djougar débite  
plus de 6.000 mètres cubes et tombe  
à certaines époques au-dessous de  
3.000.

Or, la population de Tunis et ban-  
lieue, que ces sources doivent ali-  
menter, compte maintenant plus de  
180.000 habitants A 50 litres par tête  
(consommation, eau de lavage et ir-  
rigations comprises), ce qui consti-  
tue une ration faible pour une gran-  
de ville, on voit qu'il faudrait au mi-  
nimum 9.000 mètres cubes. Le débit  
de l'aqueduc tombant quelquefois à  
6.000 mètres cubes en été, il serait  
donc nécessaire d'avoir un supplé-  
ment de 3.000 mètres cubes.

Devait-on se borner à amener  
des eaux potables qui seraient jetées  
dans la conduite existante et distri-  
buées comme les eaux de Zaghouan,  
ou bien convenait-il de rechercher  
plutôt des eaux non potables qui se-  
raient réservées à la voirie, aux  
chasses dans les égouts ou à domi-  
cile et, si possible, à l'irrigation ?

Le problème avait été posé dès  
1884, lorsque le Gouvernement Tun-  
isien avait conclu la convention des  
eaux ; à la suite de la pénurie de

1897, cette question a été reprise et  
étudiée avec tout le soin nécessaire.

1° Eaux non potables. — En 1884,  
on avait compté que l'insuffisance de  
débit des aqueducs de Zaghouan se-  
rait comblée par l'amenée à Tunis  
des eaux de la Medjerda.

On aurait pris les eaux dans la ri-  
vière, à hauteur du djebel Mergued,  
petite colline située à l'est du massif  
du djebel Ahmar ; on les aurait re-  
foulées jusqu'à la côte (+75,00) dans  
un réservoir établi sur les flancs du  
djebel Mergued ; de là, elles seraient  
descendues vers Tunis par gravité.  
La conduite d'amenée aurait eu une  
longueur de 27 kilomètres.

Il y a lieu de signaler que, pen-  
dant toute l'année, les eaux de la Me-  
djerda sont troubles et que, durant les  
crues, elle deviennent extrêmement  
limoneuse. On ne saurait les distri-  
buer sans une décantation et une fil-  
tration préalables analogues à celles  
que subissent les eaux de la Duran-  
ce avant de parvenir à Marseille.  
L'installation et le fonctionnement  
des appareils de décantation ou de  
filtration seraient onéreux. En vue  
de les éviter, on a recherché, en  
1897 et 1898, au moyen de sondages  
et d'essais d'épurement, si on ne  
trouverait pas dans les terrains voi-  
sins de la Medjerda des nappes aqui-  
fères alimentées par la rivière et  
donnant un débit d'eau claire suffi-  
samment considérable. Toutes les  
expériences et les études faites ont  
donné des résultats négatifs. On doit,  
par conséquent, considérer comme  
établi que l'on sera dans la nécessi-  
té de recourir au puisage direct dans  
la Medjerda.

Ces eaux seront toujours de quali-  
té très médiocre ; leur emploi devra  
être soigneusement surveillé, de ma-  
nière à éviter le mélange ou la con-  
fusion avec les eaux de Zaghouan.

Si on amenait à Tunis les eaux de  
la Medjerda il serait désirable de  
faire assez grand pour que l'œuvre  
soit définitive ; 50 litres pour le pré-  
sent, 100 litres pour l'avenir, permet-  
traient de délivrer de l'eau avec quel-  
que abondance pour la voirie, les  
usages industriels et l'irrigation. En  
raison des variations du débit de ce  
cours d'eau, on ne saurait affirmer  
que ces desiderata puissent toujours  
être satisfaits.

La dépense d'installation de la ma-  
chinerie de pompage et de la canali-  
sation à la suite serait d'ailleurs as-  
sez élevée : plus de 2.000.000 de fr.  
pour le premier établissement,  
70.000 à 80.000 francs de frais an-  
nuels d'exploitation.

On économiserait une grande par-  
tie des dépenses de premier établis-  
sement si on se contentait, au moins  
pour le présent, d'une distribution  
d'eau de mer. L'installation ne coû-  
terait pas plus de 400 000 francs. Les  
machines pourraient être réemplo-  
yées sans difficulté à la Medjerda  
quand on déciderait l'adduction des  
eaux de cette rivière. Il y aurait en  
somme peu de dépenses inutiles. En-  
fin, et surtout, on aurait rapidement  
une solution que la pénurie du der-  
nier été a révélée comme tout à fait  
indispensable. (A suivre).

L'interpellation Berthelot

Le *Republicain* de vendredi der-  
nier publiait ce qui suit :

Cette interpellation doit venir sans  
doute aujourd'hui vendredi.

Morinaud était inscrit pour par-  
ler après M. Berthelot.

M. Berthelot doit s'occuper sur-  
tout de la question financière dans  
son discours, Morinaud devait par-  
ticulièrement traiter la question de  
colonisation.

Morinaud ne pourra sans doute  
pas prononcer son discours. Il ne  
sera pas à Paris à ce moment. Mais  
c'est partie remise.

Tout le monde comprendra, en Tun-  
isie, que notre député se doit aux  
Français de Constantine. Il ne pou-  
vait prévoir la maladie et la démis-  
sion de M. Mercier. Ce cas fortuit

l'empêche cette fois de faire son  
grand discours sur la Tunisie. Ce  
sera pour une autre fois. Que les Tu-  
nisiens se rassurent de ce côté, ils  
seront les premiers à comprendre  
quels sont, en ce moment, les devoirs  
impérieux qui retiennent Morinaud  
ici.

Il faut espérer que Morinaud  
aura pu terminer les occupations  
qui le retenaient à Constantine et  
prendre part aujourd'hui à l'inter-  
pellation Berthelot.

INFORMATIONS

Prosperité

Dans le bulletin du Syndicat des  
colons d'Akhou, M. Gaston Marguet  
nous présente un tableau séduisant  
des richesses de la prospère Kabylie.

« Chaque année, dit-il, c'est par  
millions de kilogrammes que l'on  
compte les huiles d'olives surlines  
expédiées dans la Métropole. Après  
les huiles, les figues de Bougie sont  
réputées dans le monde entier.

« Depuis le golfe de Bougie jus-  
qu'au Beni-Mansour, à 100 kilomè-  
tres au sud, la vallée de la Soumra  
est tapissée de magnifiques vigno-  
bles. Près de la mer la production  
des vins dépasse 200 hectolitres à  
l'hectare ; d'une qualité irréprocha-  
ble, les vins du golfe ont déjà dans  
le négoce français une réputation  
méritée.

« Les oranges de Toudja et celles  
de l'Azib ben Ali Chérif, près d'Ak-  
bou, sont des produits d'une qualité  
presque ignorée en Europe, leur su-  
culence les font rechercher des riches  
Arabes, habitant à des centaines de  
kilomètres de là et les gourmets  
d'Alger, de Constantine et de Paris  
les ont classées les premières parmi  
les meilleures oranges.

« Le crin végétal qui se fabrique  
en Kabylie avec les fibres du palmier  
nain a sur le crin des autres régions  
de l'Algérie une supériorité reconnue.  
Les palmiers de Kabylie poussant sur  
les flancs des montagnes possèdent  
une nervosité, une élasticité que  
n'ont pas les palmiers des plaines  
algériennes.

« Telles sont les richesses de la  
Kabylie, trop ignorée jusqu'à ce jour  
et autour desquelles on semblait  
avoir fait dans le monde du commer-  
ce une ligue du silence. »

La police

La *Revue et Recue des revues* pu-  
blie une série de rapports de police  
datant des années 1764 à 1770 sur les  
femmes de théâtre et les gentilshom-  
mes qui les entretiennent.

8 juin 1764.

M. le prince de Soubise a, dit-on,  
un caprice pour la demoiselle Gui-  
lard, danseuse à l'Opéra. Voilà plu-  
sieurs fois, à ce qu'on prétend, qu'elle  
va à sa petite maison du faubourg  
Saint-Honoré : et, à la vérité, ses  
actions paraissent être augmentées  
de beaucoup, mais elle se trompe si  
elle s'imagine que ce prince s'en  
charge tout à fait. Il n'a jamais aimé  
ces sortes de demoiselles que pour le  
quart d'heure.

4 janvier 1765.

On assure que M. le duc de Duras  
prêche d'exemple à messieurs ses  
fils et que la petite Fanier actrice aux  
Français, est en partie cause des  
nouvelles douleurs de goutte dont ce  
seigneur est attaqué depuis peu.

22 février 1765.

M. le prince Conti paraît depuis  
quelque temps négliger Mme Bris-  
sard et M. le comte de Brancas s'en  
est emparé. Ils ne font plus un pas  
l'un sans l'autre ; et cette dame ne  
cherche même pas même à sauver  
les apparences. Les trois derniers  
bals de l'Opéra, ils ne se sont point  
quittés.

Quand on pense que nos policiers  
continuent sans doute ces traditions  
on frémit à la pensée que nos arriè-  
re-neveux connaîtront ainsi les fai-  
blesses de nos parlementaires et de  
nos ministres — même de ceux de  
l'instruction publique...

L'affaire de mœurs dont nous  
avons parlé n'aura décidément pas  
de suites judiciaires.

Nous préférons ça pour la famille  
du jeune homme qui va être envoyé  
dans une école de mousses, mais ce  
qui nous chiffonne c'est que le vilain  
monsieur échappe au châtement qu'il  
avait mérité.

Mais ce qui est différé n'est pas perdu. Celui qui a cette funeste passion finit toujours par retomber dans son penchant et nous finirons bien par le faire pincer flagrante delicto.

**Chronique locale et régionale**

**La santé de M. Hackemberger**

L'état de santé de M. Hackemberger à son retour de Gaffour était loin d'être aussi satisfaisant qu'on nous l'avait dit la semaine dernière.

Il a dû s'aliter en arrivant à Tunis et n'a pu encore reprendre le cours de ses occupations.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

M. Morissot, administrateur délégué, à Paris, de la Cie des stations hivernales de l'Afrique du Nord est depuis mardi soir à Tunis.

Nous avons le plaisir d'apprendre aux nombreux amis que M. Eugène Etienne compte en Tunisie et à Tunis particulièrement, que le sympathique député d'Oran se propose de venir faire un tour à Tunis aux vacances de Pâques.

Nous souhaitons ardemment qu'il mette son projet à exécution, il sera, comme toujours, chaleureusement reçu à Tunis.

**Souk-El-Arba**

Les hôteliers, cafetiers et restaurateurs de Souk-el-Arba viennent d'adresser une pétition à la Chambre de Commerce pour protester contre la concurrence que leur fait le buffet de cette ville qui ne se contente pas de la clientèle des voyageurs des trains mais recrute celle de la localité par des soirées, concerts, bals, etc., etc.

Les hôteliers et cafetiers prétendent que les règlements de la Compagnie défendent cela et se croyant lésés ont adressé la pétition en question à leur défenseur la Chambre de Commerce.

**Fausse nouvelle**

Deux journaux annoncent que les travaux si animés du théâtre-casino vont être arrêtés et ils donnent plusieurs versions dont aucune ne repose sur quelque fondement sérieux.

**A Métaoui**

M. Pelet, ingénieur en chef des mines vient d'accepter la direction générale des mines du Métaoui.

**BRODEUSE**

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier. Prix modérés.

La réunion de la Société protectrice des animaux en formation qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> février a été ajournée au samedi 9 février à 5 h. et demie à l'Hôtel des Sociétés Françaises.

**AU JOCKEY-CLUB**  
A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ  
4, Rue d'Italie, TUNIS  
Tailleur pour Dames et Messieurs

**Maxula-Radès**

Il paraît que la Commission municipale de Maxula-Radès a décidé de faire payer un droit de un franc par semaine aux marchands de légumes. Peut-être a-t-elle oublié de faire savoir la création de ce nouvel impôt.

Toujours est-il qu'un de ces jours derniers l'agent des contributions

faisant fonctions de receveur municipal se présentait chez un indigène algérien, marchand de légumes et lui enjoignait d'avoir à payer le nouvel impôt pour les légumes.

L'Arabe répondit par un refus catégorique alors qu'aurait fait l'agent des contributions ? il aurait fait enlever tous les légumes du pauvre malheureux sans autre forme de procès.

Nous n'avons pu contrôler ces faits mais s'ils sont exacts nous les signalons à l'attention du vice-président de la Commission municipale en lui faisant bien remarquer que le marchand en question n'est pas un indigène mais un algérien et par conséquent un sujet français.

**L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER** est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

**Belle occasion** à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz. S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

**Spectacles**

**FOLIES-BERGÈRE**

Tous les soirs à 8 h. 1/2

**Grand Concert Spectacle Attractions**

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.

**RÉPÉTITION PUBLIQUE**  
Samedi, Dimanche et Jours de Fête

**MATINÉE**

**Demain Samedi Grand Bal**

**PARÉ, MASQUÉ ET TRAVESTI**

**Grand Hôtel et Restaurant**

**CASINO D'HAMMAM-EL-LIF**  
Ouvert toute l'année

**AVIS IMPORTANT**

En réponse à l'avis ci-dessous :

**A VENDRE**

**MAISON AVEC JARDIN**

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V<sup>e</sup> Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900  
V<sup>e</sup> H. GAUDIBERT.

**Grande Clinique Ophthalmique de la Régence**

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

**MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS**

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

**PLACIERS**

honnêtes demandés pour valeur sérieuse. Banque d'Épargne Eggis et Cie, Fribourg. (Suisse). H. 354 F.

**Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier**

**PREMIÈRE MARQUE DU MONDE**

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

**ENTREPOT BIÈRE PHÉNIX**

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS  
F. MACHERET  
Dépositaire

**MODES ET CONFECTIONS**

Rue Chaker, 11  
COSTUMES POUR DAMES  
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNÉ

**DEMANDEZ PARTOUT**

**L'Amer et le Fernet LICARI**

Récompenses à plusieurs Expositions  
**Médaille d'Or**, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.  
**Médaille d'Or**, Exposition Universelle : Paris 1900.

**TUNIS-HOTEL**

12, rue d'Italie, 12  
Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**RAYMOND VALENSI**

Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à forfait

**PALUDINE**

élixir toni fébrifuge  
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS  
Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.  
Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe **BERGER**  
la plus répandue et la meilleure entre toutes.  
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE**

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.  
Se débiter des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NÉE

**DATTES A. BONNENFANT**

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

**DERNIERS BILLET'S LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX**  
AVIS IMPORTANT  
Les derniers billets sont en vente. Ceux qui en ont déjà doivent en reprendre d'autres (avec plusieurs billets on peut gagner plusieurs lots). Ceux qui n'en ont pas encore doivent se hâter d'en prendre s'ils ne veulent pas arriver trop tard. 4 GROS LOTS  
**250.000**  
**100.000**  
**50.000** 20.000  
Lots de 10.000 fr., 13 de 5.000 fr., 25 de 1.000 fr., 26 de 500 fr., 1134 de 100 fr.  
soit 1253 lots pour 651.400 fr. tous payables en argent.  
EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE  
**15 FÉVRIER 1901**  
Le Billet : 0,25 fr. — On trouve des billets dans toute la France, chez les princip. débit. de tabac, libraires, etc. Pour voir à domicile, s'adr. à l'Œuvre des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Mirambeau, Paris, en joignant à la dem. m<sup>me</sup> le prix des billets et une enveloppe affranch. portant adresse p<sup>r</sup> retour

**HORS CONCOURS Exposition Universelle PARIS 1900**  
**POUDRE DE RIZ**  
ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE  
**LA MADONE**  
Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES  
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avige à Tunis.  
Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
7, Rue des Glacières, 7  
Le gérant : EM. LACROIX  
Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

**E. Faure et C<sup>ie</sup>**  
14, rue d'Italie — TUNIS

Grande spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants  
Nous recommandons à nos clients notre chaussures fillettes et garçonnets, en article fort et soigné garanti tout cuir supérieure à ce qui a été vendu jusqu'à ce jour.  
Grand choix pour Hommes et Dames en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe. Pantoufles. Sabots. Chaussons. Galoches. Guêtres. Molletières. Houzeaux.

**COUVERTURES TOUS GENRES**  
Rayons de jupons pour Dames  
**ENTRÉE LIBRE**  
**VINS ET COMESTIBLES**  
GROS M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> MARRILLIÉ DÉTAIL  
TUNIS — 10, Rue d'Italie, 10 — TUNIS  
Vin rouge à la bouteille à 0<sup>fr</sup>30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

**Grande Brasserie du Phénix**  
TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS  
RESTAURANT A LA CARTE  
Salle de restaurant au premier  
Bière brune et blonde supérieure  
SALON — JARDIN  
MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES  
MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE  
**BILLARDS**

**ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES**  
des RR. PP.  
**BÉNÉDICTINS**  
de SOULAC  
A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900  
MODÈLE de FLACON  
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal TUNIS

**SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE LA LOIRE**  
**ANCIENNES BRASSERIES MOSSER & OPFERMANN**  
 Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.  
 Siège social : BELLEVUE-St-ETIENNE  
 Expéditions en fûts, bouteilles et bocks  
 La bière est pasteurisée avant de sortir du dépôt de Tunis  
 Agent dépositaire : **Léon Solet**, avenue de Carthage, Tunis.

**Banque de Tunisie**  
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
 Siège Social à Tunis  
**OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**GDE Brasserie Tourtel**  
**A BIJOUVILLE (BIZERTE)**  
**CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE**  
 REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
 Cuisine soignée — Service irréprochable  
 Consommations des premières marques

**Société des sables de l'Oued-Miliane**  
 (DITE KLÉDIA)  
 La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.  
 Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube  
 S'adresser à son représentant à la Gare Française.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
 Société anonyme. Capital : 30 millions  
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
 Agences à Sousse et Bizerte  
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
 P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
**et Ciments**  
 VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
 AGENCE DE TUNIS  
 M. Victor Richard, Directeur  
 Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS  
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
 DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES  
 A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
 Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Maison Paonessa, Artificier**  
 22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
 Vente et location d'illuminations et de décorations  
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**Taverne Alsacienne**  
 TUNIS — AU PORT — TUNIS  
 Etablissement nouveau de tout premier ordre  
**MM. DURAND FRÈRES, PROPRIÉTAIRES**  
 MM. Durand ont l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans leur établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.  
 Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Fromage et deux desserts.  
 On prend des pensionnaires. — Consommation de marque

**M. Louis FOUBERT**  
 Courtier maritime et Commercial  
 TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
 CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
 Service spécial de Déménagements  
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
**MAGASINS DE DÉPÔTS**

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
 Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés  
 Comptoir de Tunis, Avenue de France  
 Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays  
 Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres  
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0.

Demandez partout  
**LE KINA-BELLOTT**  
 ABSINTHE ET AMER CONILH  
**BELLOTT, Distillateur à Tunis**  
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
 des liqueurs fines de la maison LAVASSE & Co et du Champagne MONTEBELLO

**Droguerie-Herboristerie**  
**PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES**  
**M. CAMISON**  
 8, rue d'Allemagne, 8  
 TUNIS  
 Assortiment complet pour les Ménagères

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
 Charbon de bois, houille et briquettes  
**B. RICHARD, A. MILITTE**  
 SUCCESEUR  
 Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
**TUNIS**

**Pasteurisation des Vins**  
**APPAREIL BOURDIL**  
 de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
 S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
 Consignataire, rue de Strasbourg

**ZAGHOUAN**  
**HOTEL DU BEL OMBRAGE**  
 Tenue par M<sup>me</sup> Fleuryant  
 Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confort

**"L'ERMOTOR"**  
 EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
 Agent Général : P. LECLERCQ  
 11, Rue-Es-Sadikia — Tunis

**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
 Peintures et Fournitures pour Machines  
**MAISON FONDÉE EN 1890**  
 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

**MAISON DE DÉCORS**  
**FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES**  
 Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
**LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA**

**RESTAURANT de la FOURMI**  
 Tenue par P. ROSSI  
**TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS**  
 Casse-croûte à toute heure de la journée.  
 Cet Etablissement est complètement restauré à neuf  
 Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 francs 25  
 Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20  
 Cuisine et service irréprochable  
 Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière

**PAPIERS PEINTS, VITRAUX**  
 La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.  
 Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.  
 Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

**PHARMACIE LYONNAISE**  
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
**ROSSET-BRESSAND, pharmacien**  
**VIN TONIQUE DES SUFFÈTES**  
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
**DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES**  
**DES SUFFÈTES**  
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.  
 Eau minérale purgative, gros et détail  
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
 Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.  
**H. BOURREL**  
 entrepositaire  
 Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).  
 Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper  
 Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

**TERMINUS-BUFFET-HOTEL**  
 Restaurant à prix fixe et à la carte  
**A. DEPOUZIER** propriétaire  
 ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
 ON PREND DES PENSIONNAIRES

**VINS ET EAUX-DE-VIE**  
 du Domaine de Potinville  
**M<sup>me</sup> HOLMIÈRE**  
 23, Rue d'Italie, TUNIS  
**LIQUEURS DE MARQUE**  
**LIVRAISON A DOMICILE**

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE**  
**ANGLAISE ET VIENNOISE**  
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc  
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
**SAINT-LOUIS** de Marseille.  
**ON PORTE A DOMICILE**

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIIONALE**  
**C. FÉBRIER**  
**TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS**  
 Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour banquets et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.  
**HUILE D'OLIVE**

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
 23, rue Al-Djazira — TUNIS  
**Veuve C. BOURY**  
**Armes de chasse et de tir. Articles de chasse**  
**BICYCLETTES** des premières fabriques françaises  
 Appareils de pesage de tous systèmes  
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**Cie Franco-Tunisienne de Navigation**  
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
**Agence de Tunis**  
 Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
 Le vapeur *Ville-de-Bizerte*, Capitaine Rilba attendu de Marseille Bizerte le 14 février repartira pour Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, et Sousse le 12 février 1901.  
 Prix des Passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; Pont 12 fr. sans nourriture  
 Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**  
 Cie TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis  
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
**ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.**  
 — DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
 — DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
 — DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
**DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.**  
 — POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
 — DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
 — DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.  
 Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.  
 La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
**PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE**  
**Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille**  
 à dater du 12 juin 1900 au départ de Marseille  

Départ de Marseille	Leudi	midi.
Arrivée à Tunis	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Malte	Jeu	10 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	Jeu	5 h. soir.
Arrivée à Tunis	Vendredi	11 h. matin.
Départ de Tunis	Vendredi	8 h. soir.
Arrivée à Marseille	Dimanche	3 h. 30 matin.

**Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille**  
 à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille  

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi
Arrivée à Bizerte	Samedi	8 h. 30 soir.	
Départ de Bizerte	Samedi	minuit.	
Arrivée à Tunis	Dimanche	5 h. matin	
Départ de Tunis	Dimanche	2 h. soir.	
Arrivée à Sfax	Lundi	8 h. matin.	
Départ de Sfax	Lundi	6 h. soir. (1)	
Arrivée à Sousse	Mardi	8 h. matin.	
Départ de Sousse	Mardi	3 h. soir.	
Arrivée à Tunis	Mardi	minuit.	
Départ de Tunis pour Bizerte	Mercredi	midi 30.	
Arrivée à Bizerte	Mercredi	4 h. 30 soir.	
Départ de Bizerte pour Marseille	Mercredi	10 h. 30 soir.	
Arrivée à Marseille	Vendredi	midi 30.	

 (1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril.

**MAISON MODÈLE**  
 Avenue de France et rue de Bone, Tunis  
 Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
 POUR HOMMES ET ENFANTS  
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**  
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
 Chemiserie-Bonneterie  
**DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et Cie**  
 DE CLERMONT-FERRAND  
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
 S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

**Hôtel-Restaurant des Négociants**  
 9, rue Amilcar — TUNIS  
 PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
**GRAND HOTEL D'AUVERGNE**  
 12, Rue Es-Sadikia  
 Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
 S'adresser à M. JACOTET, propriétaire